

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 7

Artikel: Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse [suite]
Autor: Weber, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les communes ; comme compensation, ces dernières auront le droit, sous certaines conditions, d'en faire usage. Il est interdit d'employer ces presses pour le foin destiné à l'exportation. L'administration militaire dispose actuellement de trois presses à foin ; il serait indiqué de faire l'acquisition d'un plus grand nombre de ces machines dont l'agriculture peut avantageusement profiter.



Observations critiques sur l'organisation de l'infanterie suisse.

(Suite.)

III. *Prolongation du temps du service dans l'élite.*

Si l'on voulait porter les bataillons à 1000 hommes, il deviendrait absolument nécessaire d'utiliser les deux plus jeunes classes de la landwehr, soit les hommes jusqu'à l'âge de 34 ans. Il faudrait sans cela réduire le nombre des bataillons et par conséquent jeter par dessus bord les principes de notre organisation actuelle. Ceci personne ne le veut. Quant à la prolongation du temps de service, le projet la considère comme une amélioration essentielle.

Nous ne saurions partager cette opinion ; nous craignons au contraire qu'il en résulte un *amoindrissement dans la valeur de la troupe.*

De tous temps, les capitaines expérimentés ont tenu à ce que les armées de milice soient composées de jeunes soldats. Il va sans dire que les vieux soldats de profession comme en formèrent les 23 années de campagne de la révolution française et du premier empire, où comme l'étaient les mercenaires, furent toujours très appréciés. Mais cette catégorie de soldats n'entre pas ici en considération.

Napoléon I^{er} disait à ce sujet : « Il ne faut pas confondre un homme avec un soldat. » L'humeur batailleuse, le courage résolu, l'ardeur qui porte en avant, la force de résistance, physique et morale, aux fatigues, aux privations, aux intempéries, l'obéissance joyeuse et aveugle en présence des plus dures exigences, bref tout ce qui donne à une troupe l'esprit d'offensive, sont surtout des qualités de jeunesse. Chez l'homme cultivé, ces qualités tendent à disparaître avec la trentaine. Les soucis du ménage et de

a famille prennent davantage le dessus, le corps devient plus douillet par l'habitude du confort, plus faible chez celui qui, mal nourri, doit lutter contre les misères de l'existence. Il est vrai que si l'obéissance aveugle et la témérité n'existent plus chez lui au même degré, l'homme d'expérience montre plus prononcé le sentiment du devoir, et fait preuve aussi d'un sens critique plus développé.

Sans doute, l'âge auquel l'élan de la jeunesse cède la place à des dispositions plus calmes diffère suivant les races et les conditions d'existence. Il est certains bataillons où se rencontrent un grand nombre d'hommes de la trentaine déjà frêles et affaiblis ; il en est d'autres où l'aptitude corporelle des hommes dure beaucoup plus longtemps. Mais l'on se trompe si l'on ne considère que ceux-ci pour mesurer *la valeur* des masses au combat. Les facteurs *moraux* qui font le véritable soldat animé de l'esprit d'offensive, disparaissent souvent beaucoup plus tôt que les facteurs physiques. La limite d'âge pour le service dans l'élite devant être pour tous la même malgré les divergences de nos races, il y a lieu d'examiner dans quelles proportions la prolongation peut être admise pour toute l'élite.

Si nous examinons les conditions auxquelles se tiennent à cet égard les autres pays, nous voyons que nous sommes allés déjà plus loin que partout ailleurs. En Allemagne, le temps de service dans l'armée active finit à 27 ans ; en Italie 28, en France et en Autriche 30. Mais il est constant que la France a des réservistes en suffisance pour pouvoir compléter ses régiments de ligne sans prendre au-delà des hommes de 27 ans.

Le temps de service dans la landwehr 1^{er} ban, qui rappelle notre future « réserve » retient ses hommes jusqu'à l'âge de 32 ans en Allemagne et en Autriche ; en Italie, dans la « Milice mobile » jusqu'à l'âge de 33 ans ; en France, dans les « régiments mixtes » jusqu'à l'âge de 36 ans.

Une armée de milices devrait chercher à compenser les diverses lacunes de leur instruction par une plus grande mobilité et l'élan de la jeunesse. Toutefois, la petitesse de notre pays nous a obligé, afin d'obtenir une armée tant soit peu respectable par le nombre à former l'armée de première ligne des hommes jusqu'à l'âge de 32 ans. Nous dépassons ainsi de beaucoup ce que dans les autres armées

on estime l'extrême limite d'âge d'une troupe de première ligne.

La question est donc de savoir si nous pouvons aller plus loin encore.

Les manœuvres des dernières années ne permettent pas une réponse affirmative. Pour qui comparait jadis un bataillon de recrues à la fin de l'école avec un bataillon d'élite, de huit classes d'âge à la fin de son cours de répétition, la supériorité du premier en faculté manœuvrière lui sautait immédiatement aux yeux. Les plus anciennes classes d'âge avaient hélas « beaucoup oublié » et le cours de répétition avait été trop court pour réparer ces oublis et dégourdir les jambes devenues raides. Si maintenant l'observateur avait comparé dans les dernières manœuvres un bataillon de 12 classes d'âge avec ce qu'il était deux ou quatre ans auparavant avec 8 classes seulement, son jugement aurait baissé encore d'un cran. Combien n'a-t-on pas vu là de soldats braves et de bonne volonté sans doute, mais qui ayant oublié leur instruction de recrues et ayant perdu l'élan et le zèle, avançaient passivement comme un troupeau conscient et donnaient ainsi au mouvement une allure lourde et trainante. Dans les bataillons de landwehr se manifestait bien ici ou là un certain esprit de corps par lequel on voulait montrer « qu'on était encore jeune ». Cela se remarquait surtout dans les assauts véhéments où l'on brave le feu de l'adversaire. Mais la vaillance dans les manœuvres ne doit pas tromper sur la valeur réelle de la troupe.

Avec des troupes de soldats âgés animés du sentiment du devoir et de l'honneur on peut faire de belles choses, à la condition de les utiliser suivant leur caractère, mais elles n'auront jamais les facultés manœuvrières et l'élan de troupes jeunes. Si les soldats âgés sont mêlés avec les jeunes en nombre prédominant, ils font sur ces derniers l'effet d'une masse de plomb. L'état actuel de notre élite ne justifie pas cette nécessité, mais on pourrait réunir en bataillons spéciaux les classes d'âge de la trentaine pour les utiliser suivant leurs qualités particulières; elles rendraient alors d'inappréciables services.

Des motifs *d'économie nationale* nous interdisent aussi d'entasser trop de classes d'âge dans ces bataillons recrutés rigoureusement par territoire. Le sacrifice pécuniaire résul-

tant de l'abandon des affaires et de la famille pour faire un service militaire est évidemment bien plus considérable si nous appelons des hommes de 33 et 34 ans que s'il s'agit de ceux ayant en moyenne 26 ans.

Pour la garde des frontières, dans le cas où la guerre reste localisée entre deux de nos voisins, ce qui nous permet de n'avoir pas continuellement sur pied toute notre force armée (ainsi la guerre de 1870-71), ou encore dans des cas de troubles intérieurs, les mauvais côtés de notre système territorial se fait déjà sentir. La levée d'un seul bataillon d'élite dans une contrée déterminée arrache à la vie civile la plus grande partie des jeunes gens jusqu'à l'âge de 32 ans. Cet inconvénient deviendrait plus sensible encore si les hommes de 33 et 34 ans devaient eux aussi partir avec l'élite.

Enfin en cas de guerre, si quelques bataillons éprouvaient des pertes extraordinaires — ce qui arrive dans toute guerre — ce n'est pas précisément égal si 14 classes d'âge d'un petit district forment ensemble un même bataillon, ou si les deux dernières classes sont plutôt dans un bataillon de réserve. Celui-ci d'après toutes probabilités ne serait pas là aussi victime de la même catastrophe.

Pour tous ces motifs nous ne pouvons trouver heureuse l'augmentation d'effectif de l'élite par l'annexion des deux classes d'âge les plus jeunes de la landwehr; cela d'autant moins que ces classes d'âge nous paraissent absolument indispensables pour la création d'une « troupe de campagne de seconde catégorie ».

IV. *Les capitaines montés.*

En montant tous les chefs de compagnie des bataillons de l'élite et de la landwehr on cherche à relever l'élite d'une manière sensible; les motifs invoqués sont les suivants :

Grâce à l'indépendance de la compagnie dans le combat actuel, le capitaine se trouve à la tête d'un commandement des plus importants, mais rendu difficile par le grand développement des déploiements soit en largeur, soit en profondeur. Pour remplir cette tâche et rester en contact avec le commandant de bataillon, il faut un homme encore dispos, non fatigué par les marches. Monter les chefs de com-

pagnie est aujourd'hui plus nécessaire qu'autrefois pour l'orientation dans le terrain, et pour les exigences que la marche, le service de sûreté et les soins en vue du bien-être de la troupe leur imposent.

Ces motifs ont incontestablement leur valeur, et notre intention n'est point de les combattre quant au fond. Mais l'exécution du projet rencontrera de grosses difficultés dont on ne saurait pas ne pas tenir compte. Il faudra d'abord de 528 à 560 chevaux de selle. A ceci on objecte la réduction des unités de troupes de Landwehr de 96 à 48 bataillons; on fait observer qu'un certain nombre de fonctions montées seront supprimées, ce qui permettra d'épargner à peu près le nombre de chevaux sus-indiqué.

Cette épargne serait la bienvenue sans doute, mais tous les chevaux de l'état nominatif qu'il est question de supprimer ont-ils jamais existé, et ne compte-on pas sur des chevaux qu'on aurait jamais eu en cas de mobilisation?

La possibilité non seulement d'apprendre à monter à 416 chefs de compagnie de l'élite et à 112-144 de la « réserve », mais de les *maintenir propres à l'équitation* est une grande question économique pour l'Etat et pour les officiers eux-mêmes. On n'apprend à monter que dans la jeunesse; tous les lieutenants d'infanterie devraient donc apprendre à monter. Mais chacun n'a pas les moyens ni l'occasion de s'exercer et de se perfectionner dans l'équitation, cela dans les loisirs de sa vie civile, comme cela doit se pratiquer de la part d'officiers de milice. Les autorités seraient bientôt tentées de choisir les capitaines d'infanterie parmi les bons cavaliers, ce qui serait injuste et fâcheux.

Mais c'est surtout la nature de notre sol qui s'oppose aux capitaines montés. Notre plateau dont la culture est si dense permet à peine, où que ce soit, la marche même d'une seule division avec des chefs de compagnie montés. Les haies, les fossés, les vignes, les prairies marécageuses, les ravins, les bois, les vergers, etc., engagent partout à descendre de cheval. Il faut ou bien des cavaliers adroits sur des chevaux également adroits, ou respecter la latitude de contourner les obstacles gênants. En maints cas le chef de bataillon peut contourner un obstacle où le chef de compagnie perdrait de vue pour longtemps sa troupe.

Souvent aussi, un chef de compagnie serait tenté de

conduire sa compagnie dans une toute autre direction que celle que prescrivent les considérations tactiques, ceci afin de pouvoir la suivre à cheval. La faiblesse humaine de préférer demeurer à cheval plutôt que de grimper une pente avec la compagnie, ce qui est doublement pénible en bottes, éperons et basanes, se ferait naturellement sentir. Si le chef de compagnie est un mauvais cavalier, — ce qui arrivera assez souvent — il aura fréquemment plus à faire avec son cheval qu'avec sa compagnie.

Dans la haute montagne et sur les premiers contreforts alpins, ainsi qu'en maintes parties du Jura il n'est pas possible de chevaucher en dehors de la grande route; pour les chevaux du grand nombre d'officiers supérieurs la tâche sera déjà très lourde. Laisser les chevaux en arrière ou les trainer après soi offre des difficultés; il faut des hommes, des moyens de transport, des abris, des mesures d'entretien, et pendant ce temps d'autres fonctions montées, pour lesquelles des chevaux sont indispensables, souffrent d'une pénurie de montures ou manquent de domestiques.

On prétend souvent que pour les chefs de compagnie il s'agit d'avoir plutôt *des bêtes de somme* comme mode de transport sur les routes. De cette manière le nombre des chevaux de selle pour officiers n'augmenterait pas.

Si cette objection a de la valeur, la loi devrait interdire au commandant de compagnie d'avoir un bon cheval dressé d'officier, sinon en cas d'une levée de troupes, au moins 300 chevaux de selle pour les 528 à 560 chefs de compagnie seraient enlevés aux officiers montés qui eux ont un réel besoin de chevaux de selle. Dans ces conditions notre effectif de chevaux deviendrait insuffisant.

Les expériences faites dans les manœuvres par les Italiens qui sont appelés comme nous à combattre sur un terrain très accidenté ont engagé le ministre de la guerre, général Pelloux, à *abolir les capitaines montés*.

Il y a lieu en outre de tenir compte de ce que chez nous les officiers arrivent beaucoup plus jeunes que partout ailleurs au grade de capitaine, à peu près entre 28 et 32 ans; dans l'élite ils ne restent guère chefs de compagnie passé 36 ans. Au contraire dans les armées de nos voisins le grade de capitaine n'est ordinairement atteint qu'à l'âge de 36 ans et conservé jusque dans la quarantaine. Par

l'élasticité corporelle de nos capitaines nous nous tenons donc en avance.

Jusqu'ici on a fait porter dans les manœuvres le sac et le manteau aux chefs de compagnie. Le capitaine resterait plus dispos, si cette charge lui était supprimée.

Trois chevaux de traits par bataillon pourraient être utilisés pour ce transport et celui d'effets d'équipement et des munitions qu'il serait possible d'y joindre. Ces chevaux suivraient le bataillon partout.

En mettant dans la balance ces considérations, il nous paraît que monter *tous* les chefs de compagnie n'est point une mesure si pressante. Par contre on pourrait proposer de monter dans chaque bataillon un chef de compagnie, soit celui qui montrerait le plus de dispositions pour l'avancement. Ce capitaine serait cas échéant, le remplaçant du major. La nomination de « premier capitaine » serait un avancement pour les chefs de compagnie non montés. Un officier monté, un cheval de selle de plus dans le bataillon rendraient souvent de grands services, et dans les nombreux cas où les chevaux deviennent embarrassants pour le bataillon il y aurait ainsi trois embarras de moins.

Une autre solution de ces questions serait l'adjonction d'un officier d'ordonnance à l'état-major du bataillon. Il est vrai que cela demanderait de 132 à 140 officiers montés de plus dans l'élite et la réserve (1).

(1) Nous ne sommes pas d'accord avec les propositions de M. le lieutenant-colonel Weber. Le projet Feiss veut monter les capitaines parce qu'il estime qu'en présence de tout le travail dont ils sont chargés, il est bon de trouver une compensation dans l'allègement des fatigues physiques. L'unité de compagnie devient de plus en plus indépendante, ce qui veut dire que les responsabilités de son chef augmentent de plus en plus. Après une marche longue et fatigante, le chef de compagnie devra s'occuper d'un travail de bureau aussi minutieux qu'important; il doit être en état de l'accomplir. Tel est le principal motif de la proposition Feiss. Pour nous, nous nous rendons aux arguments invoqués par M. Weber, mais nous ne voyons pas sur quoi il s'appuie pour proposer sa fonction de « premier capitaine ». Si l'intérêt de la compagnie exige que le chef soit monté, cet intérêt existe pour toutes les compagnies indifféremment. Si au contraire cela n'est pas indispensable, la différence entre les quatre chefs de compagnie ne s'explique pas. Ce serait un nouveau rouage inutile, encombrant. On s'explique moins encore la proposition des officiers d'ordonnance à l'état-major de bataillon. L'auteur ne l'appuie sur aucun argument quelconque. D'ailleurs ce n'est pas le chef de bataillon que l'on cherche à alléger de son travail; il l'est déjà par l'indépendance et la responsabilité plus grandes laissées aux chefs de compagnie. On ne voit donc pas pourquoi, puisqu'il s'agit de rechercher une mesure en faveur de ces derniers, on conclut à un nouvel aide à accorder au chef du bataillon. Quoi qu'en dise l'auteur, ce ne serait pas une solution. (Béd.)

V. Le bataillon dans le transport par chemins de fer.

L'augmentation du bataillon à 1000 hommes aurait d'autres inconvénients encore ; ils découlent des conditions dans lesquelles se trouvent nos chemins de fer, conditions qui peuvent aboutir à de sérieuses conséquences au cours d'une mobilisation de l'armée où lors des mouvements dans l'intérieur du pays d'une importante fraction de l'armée.

Il est reconnu que les prestations de nos chemins de fer sont très bornées, grâce aux défauts d'une double voie continue, à l'exiguité des voies de garage, à la forte inclinaison des pentes, au grand nombre de courbes, enfin au manque de grosses locomotives. Toutes ces causes ne nous permettent pas, pour le transport des troupes, de former des trains de plus de 300 mètres de longueur. Or un tel train ne peut contenir un bataillon de 1000 hommes ; il faudrait donc un train par demi-bataillon. Pour un régiment de bataillons à 1000 hommes, il faudrait en conséquence six convois entre lesquels il serait possible de répartir l'état-major et le train.

A ceci, comparons un bataillon de 800 fusils ou d'environ 880 têtes ; un seul convoi pourrait transporter un bataillon entier et l'on pourrait ajouter encore deux wagons. Les trains du régiment et les bagages des bataillons exigeraient comme par le passé un quatrième convoi.

Si l'on considère que sur une ligne à simple voie on ne peut expédier qu'un convoi par heure, — que celui-ci soit plus ou moins grand ne fait rien à l'affaire, — on s'aperçoit qu'un régiment avec bataillon à 1000 hommes exige pour son transport deux heures de plus qu'un régiment à bataillons de 800 hommes. En outre, les bataillons du premier arrivent disloqués. Chaque premier demi-bataillon doit attendre une heure l'autre demi-bataillon.

Une division d'infanterie de quatre régiments a donc besoin de huit heures de plus pour atteindre son point d'arrivées si les bataillons sont à 1000 hommes que s'ils sont à 800. En 8 h. le sort de maintes batailles a été décidé.

L'objection pourrait sembler juste que les forces de combat plus grande des gros bataillons compensent la durée plus longue de leur transport. Ce n'est cependant

pas le cas, les trains de demi-bataillon étant trop petits pour utiliser pleinement la puissance de prestation des chemins de fer. Ainsi un régiment à bataillons de 1000 hommes exige six trains qui transportent 2784 fusils, soit en moyenne 464 fusils par train. Les quatre premiers trains amènent donc à destination 1856 fusils c'est-à-dire deux bataillons ; de plus l'état-major et peut-être une partie des trains. En revanche un régiment à bataillon de 880 hommes, en tout 2400 fusils, sera expédié au complet en quatre heures, état-major et trains compris. Cela représente une moyenne de 600 fusils par convoi. Chaque convoi aurait à peu près sa longueur maximale ; la force de traction des chemins de fer serait complètement utilisée. Il y aurait de plus l'avantage d'avoir, au bout de quatre heures, le régiment de nouveau rassemblé.

Appliquant ce calcul à la division, nous trouverons qu'avec des bataillons de 880 hommes nous pourrions en 15 heures transporter quatre régiments entiers représentant ensemble 9000 fusils, tandis qu'avec des bataillons de 1000 hommes, nous ne pourrions transporter dans le même temps que 7424 fusils, environ 2200 de moins. Avec les trains par demi-bataillons ce n'est que cinq heures plus tard que serait réuni le même nombre de fusils ; il en faudrait huit de plus pour rassembler les douze bataillons à gros effectif.

La cause en est qu'avec des bataillons de 1000 hommes (trains de demi-bataillons) la valeur de prestation déjà minime de nos chemins de fer n'est pas équilibrée.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une intéressante cérémonie avait lieu le 12 juin à l'Académie militaire de West-Point (Etats-Unis) : 51 élèves de l'école recevaient leur diplôme de gradué en présence d'une assistance des plus nombreuses. Sur le banc réservé aux invités, on remarquait les généraux Stanly, Ruford, Saxton, Sawtelle, Porter, et le colonel Ferdinand Lecomte, chancelier de l'Etat de Vaud. Un intérêt tout spécial s'attachait pour le colonel Lecomte à cette cérémonie. Son fils, M. H.-C. Lecomte, était l'un des cadets compris dans la classe de 1893. Il a passé le 11^e sur 15. A l'appel de son nom, le général Schofield, commandant général de l'armée, qui délivrait les diplômes, a salué M. et Mme Lecomte, qui ne pouvaient contenir leur émotion.